

Château de Ségure
65240 ARREAU

Séance du 16 février 2017

N° 34-2017

L'an deux mille dix-sept, le 16 février, à 18H30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de **M. CARRÈRE**

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération	60
Dont 5 procurations	
Votes pour : 60	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	8 février 2017

Présents votants (55) : TARDOS Jean, TREY Jean-Claude, MOUNIQ Jean, SAJOUS Sébastien, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADÉ Pierre, LANTOINE Michèle, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, NERIN Franck, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, CORTES Agnès, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CANTONY Christophe, ARMANET Henri, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, PRUGENT LERE Fernande, GAY Eric, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, GOMES DA SILVA Rose, PUJOLLE Bernard, FORGUE Pierre, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, ROCA Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, FOURCADE Dominique, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel

Présents non votants (7) : PEFONTAN Marie-Madeleine, FAUGERE Bernard, SERMET André, BACQUE Jean, RIVIERE Patrick, TOUCOUERE Laurent, IGLESIAS Marie-Christine

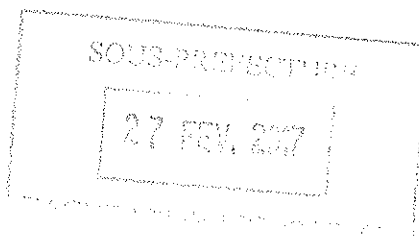
Titulaires absents (12) : PUCÉL Mathieu, CHATILLON Frédéric, MUR Raymond, GISTAU Patrick, MALERE Hélène, BRUN Jean, FINES Frédéric, RICARD Louis, SOLANA Michel, BALAGNA Patrice, CARMOUSE Catherine, ROBIN Isabelle

Procurations (5) : VIDAL Thierry à TREY Jean-Claude
DELCASTO Maryse à DESMARAIS Nadine
DUBARRY Jean-Bertrand à CHAZOTTES Michel
POME Maryse à MIR Jean-Henri
VIDALON Patricia à DUBERNARD Alain

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : Pays d'Art et
d'Histoire : tarifs des visites
guidées

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire les tarifs des prestations faites par le PAH :



Tarif public individuel :

Prestation	durée	adultes	enfants	tarif réduit <i>(chômeurs, étudiants)</i>	tarif famille <i>(2 adultes + 2 enfants)</i>
Visite guidée	2 heures	4,00 €	1,50 € gratuit -8 ans	3 €	10,00 €
Circuit de découverte	1/2 journée	7,00 €	3,00 € gratuit -8 ans	4 €	18,00 €
Circuit de découverte	journée	10,00 €	4,00 € (gratuit pour les – 8 ans)	7,00 €	XXX
atelier pédagogique (6 – 12 ans)	2 heures	XXX	3,00 €	XXX	XXX

Tarif groupes (adultes et enfants) :

PRESTATION	TARIF GROUPE
2H	120 €
½ JOURNEE	160 €
JOURNEE	220 € (+ repas du guide à la charge du groupe)

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire d'approuver cette proposition de tarifs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve la grille de tarifs proposée par Monsieur le Président ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Fait à Arreau, le 17 février 2017

Le Président
Philippe CARRERE

